

Assemblée Générale du SNPHAR

LE 25 JANVIER 2002
TOUR BAYER, LA DÉFENSE
9 HEURES 30

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SORTANTS :

**Alain Bocca, Nathalie Clavier, Patrick Dassier,
Michel Dru, Jean Garric, Claude Lapandry,
Marcel Viillard, Claude Wetzel**



La Fédération Européenne des Médecins Salariés (FEMS), fondée en 1964, est une Organisation Associée du Comité Médical Permanent (CP) auprès de la Commission Européenne de Bruxelles. Elle regroupe des associations médicales syndicales ou professionnelles des différents pays d'Europe, dont les membres sont placés sous subordination administrative à l'égard d'un employeur public ou privé et exerçant à temps plein ou à temps partiel.

Elle a pour but l'étude et la défense des intérêts des catégories représentées et l'amélioration de leurs conditions morales, techniques et matérielles d'exercice, notamment :

- en s'informant des conditions d'exercice de ces médecins dans les divers pays,
- en déterminant et en mettant en œuvre une action commune auprès des instances représentatives nationales ou internationales.

Le Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes-Réanimateurs (SNPHAR) participe aux travaux de la FEMS comme membre de la délégation française depuis 1996, avec le statut d'Observateur puis de membre actif depuis la réunion de Vienne en octobre 2000. L'assemblée générale de la FEMS, réunie le 6 octobre 2001 à Florence (I), a confié la charge de Secrétaire Général Adjoint, pour un mandat de 2 ans, au délégué du SNPHAR, le Dr Claude WETZEL, PHAR au CHU de Strasbourg, membre du CA chargé des Affaires Européennes.

Cette élection est une marque de confiance au SNPHAR et une reconnaissance de la force de réflexion pour la profession médicale dans les hôpitaux publics et de propositions constructives pour l'offre de soins mise à disposition de la population de notre pays et, à présent, d'Europe. Nous apporterons notre contribution à l'élaboration d'une philosophie commune d'organisation des soins dans l'espace européen.

La participation aux travaux de la FEMS, à un poste de responsabilité, outre l'accès vital à l'information européenne dans le domaine de la Santé, permettra au SNPHAR de peser sur les motions du Comité Médical Permanent (CP) soumises par la Commission au Conseil des Ministres, organe décisionnel final des réglementations européennes, en particulier les Directives.

La FEMS est également le meilleur lieu de rencontre des responsables syndicaux des pays d'Europe. La création d'une Fédération européenne des syndicats de médecins anesthésistes-réanimateurs est un projet que le SNPHAR se propose de mettre en œuvre à court terme.